

Planning prévisionnel de mise à disposition du Rocher Mobile USEP 2017-2018

- Lundi 13/11/2017 AS Dragon d'or Villiers cour de l'école
- Jeudi 29/03/2018 Forfait découverte Victor Hugo Vitry dans la cour de l'école
- Vendredi 30/03/2018 AS Sport en couleur Les Charmilles enceinte du collège Simone Weil Mandres coté gymnase
- Mardi 22/05/2018 AS Gare aux Gary Thiais cour de l'école
- Mercredi 23/05/2018 AS SSSS + AS USB Sucy parc des sports de SUCY
- Vendredi 25/05/2018 BSL Les Merles Villecresnes cour de l'école maternelle les fleurs
- Lundi 28/05/2018 AS Cotton Star à voir lieu d'installation : plateau à coté du gymnase ou stade Léo Lagrange
- Mardi 29/05/2018 Romain Rolland maternelle Bonneuil stade Léo Lagrange si ne passe pas sur le plateau du gymnase. Côté de l'école ?
- Jeudi 31/05/2018 10h30-14h30 BSL les châtaigniers Boissy maternelles au CLSH de Boissy
- Vendredi 1/06/2018 BSL Les Fleurs maternelles Villecresnes cour de l'école
- Lundi 4/06/2018 AS J'y vais Chennevières cour de l'école
- Mardi 5/06/2018 AS Viva Cité Verte : nouveau lieu à définir
- Lundi 25/06/2018 AS Sportifs 94 Solomon Champigny au Parc des Bordes
- Mardi 26/06/2018 AS P'tits Pilotes Chennevières au Parc des Bordes
- Mercredi 27/06/2018 AS Les Intrepides mercredi après-midi cour de l'école
- Jeudi 28/06/2018 Forfait découverte Romain Rolland B Champigny au Parc des Bordes
- Vendredi 29/06/2018 AS P'tits Champy Champigny au Parc des Bordes
- Lundi 2/07/2018 AS Noyer's Team Sucy cour de l'école

ATTENTION RAPPEL DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU ROCHER MOBILE :

- inscription obligatoire de toutes les classes ou tous les participants (si HTS) via le site usep94.fr... un événement dédié sera en ligne pour chaque mise à disposition
- disposer d'un espace clos accessible pour la remorque et le véhicule (reconnaissance nécessaire)
- penser à informer la commune et le voisinage pour laisser les accès libres

- pour les manoeuvres
- Avoir suivi un recyclage sur la sécurité et le fonctionnement du rocher mobile dans l'année pour au moins un enseignant de l'AS d'école
- Pendant toute la durée de mise à disposition, il doit toujours y avoir une personne formée par l'USEP pour contrôler la mise en oeuvre scrupuleuse des routines de sécurité et détecter toute anomalie.
- Tous les enfants des classes qui utiliseront le rocher mobile doivent être à jour de leur licence USEP à la fois pour des raisons d'assurances mais aussi d'engagement des familles
- Si le rocher mobile est mis a disposition au sein de l'école, il est impératif qu'aucune discrimination ne soit reprochée à l'USEP ce qui induit une équité entre les classes d'un même niveau pour l'accès au rocher mobile. Toutes doivent donc avoir 100% d'élèves adhérents. (ex : CM2 A avec 100% d'élèves adhérents USEP et CM2 B pas d'adhérents USEP = aucune classe de CM2 ne peuvent bénéficier de la mise à disposition du rocher mobile !)
- convention à signer avec 80€ de participation aux frais de déplacement.
- les aléas météo peuvent conduire le jour même ou la veille à annuler la mise à disposition du Rocher Mobile d'Escalade par mesure de précaution sans pouvoir garantir le report sur un autre jour.
 - orages
 - vent annoncé à plus de 30 km/h en moyenne ou rafales au delà de 50 km/h
 - alerte météo orange et plus

Contact : Eric PIEDFER-QUÊNEY
06 60 92 66 85
epiedfer.usep94.ligue94@gmail.com